



## Bulletin de liaison CGT des salarié-e-s du Notariat

A diffuser aux membres du personnel – Merci

### **CLAUDE DE SAUVEGARDE : + 1,40% LE CSN POUVAIT MIEUX FAIRE !**

La réunion de négociation du 19 septembre 2024 portait sur plusieurs points dont la clause de sauvegarde. Comme nous l'avons écrit dans La Bastoche n°252, la proposition du CSN est restée en dessous de nos revendications et des attentes des salarié.e.s .

Même si le contexte économique de la branche reste compliqué avec la crise immobilière (les études continuent d'enregistrer une baisse de leur chiffre d'affaires), le CSN aurait pu accorder une augmentation au moins au niveau de l'inflation à fin août 2024 soit + 2%.

### **La négociation**

Le CSN explique que l'activité subie une baisse de -30% alors que les données mensuelles de la CRPCEN enregistrent une variation de - 12% entre août 2024 et août 2023 !

La recommandation initiale du CSN repose sur les données INSEE avec une inflation à 1,9% en septembre 2024 et à 1,5% sur l'année 2024 et sur l'octroi en février 2024 de + 0,20% pour les minima conventionnels. Le CSN fait une proposition **entre 0 et 1,40%**.

### **L'argumentaire de la CGT**

La CGT évoque les témoignages difficiles de salarié.e.s qui ne comprennent pas pourquoi ils subissent des licenciements, des ruptures conventionnelles forcées sans respect des procédures ni des critères de licenciements. Dans ce contexte, la CGT demande un geste fort au CSN et précise que l'inflation cumulée entre 2022 et 2024 s'élève à + 12,10%, or, le montant cumulé des trois augmentations dans la branche ne s'élève qu'à +7,70% soit près de 5 points de pouvoir d'achat en moins pour les salariés.e.s.

### **Les propositions des 6 organisations syndicales :**

CGT, FO, CFTC et CFDT : + 2%

UNSSA : +1,9%

CFE-CGC : +1,7%

Le CSN précise que les propositions des organisations syndicales sont au-dessus de ce qu'il peut accepter et qu'il faut être : « raisonnable », après une suspension de séance, le CSN propose : +1,40%

Les 5 organisations syndicales de salarié.e.s ont accepté de signer.

La CGT n'a pas signé car nous revendiquons l'indexation automatique de tous les salaires sur les prix !



**Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit de flasher le QR-Code à gauche ou d'envoyer un courriel à [fsetud@cgt.fr](mailto:fsetud@cgt.fr) avec la mention « Notariat »**



Fédération CGT des Sociétés d'études – Secteur Notariat  
Case 421 – 263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex - Tél. 01.55.82.89.44 - Fax 01.55.82.89.42  
Courriel : [deploiement.fsetud@cgt.fr](mailto:deploiement.fsetud@cgt.fr) – Site : [www.soc-etudes.cgt.fr](http://www.soc-etudes.cgt.fr)